

## Liège : Du 7 juillet au 28 août 2023 tunnel de Cointe inaccessible vers le Luxembourg (liaison E25-E40/A602) – Interdiction de circulation pour les véhicules de transit (plus de 7,5T et longs – caravanes et autocars de transit compris)

Concrètement, cet été, **du 7 juillet à 22h** (fermeture progressive des accès dès 20h30) **au 28 août à 6h** (réouverture progressive dès 5h), toute une partie de la liaison devra être fermée à la circulation.

Cette fermeture portera sur **le tunnel de Cointe, uniquement en direction du Luxembourg**. Dans cette direction, la liaison sera fermée entre l'échangeur n°35 « Avroy/Laveu » et l'échangeur n°37 « Val Benoit/Seraing/Marche ».



### POUR ALLEGER LES ROUTES DE LA CITE ARDENTE, DES ACTIONS :

Liège, étant au cœur de l'Eurégio, attire un nombre important de circulation de **transit**. C'est la raison pour laquelle une série de mesures sont prises afin de privilégier un déplacement plus serein des Liégeois, visiteurs d'un jour (ou plus) et clients. Les actions concernent les véhicules de **TRANSIT** privés mais également les plus de 7,5T et les véhicules longs (dont les caravanes et autocars).

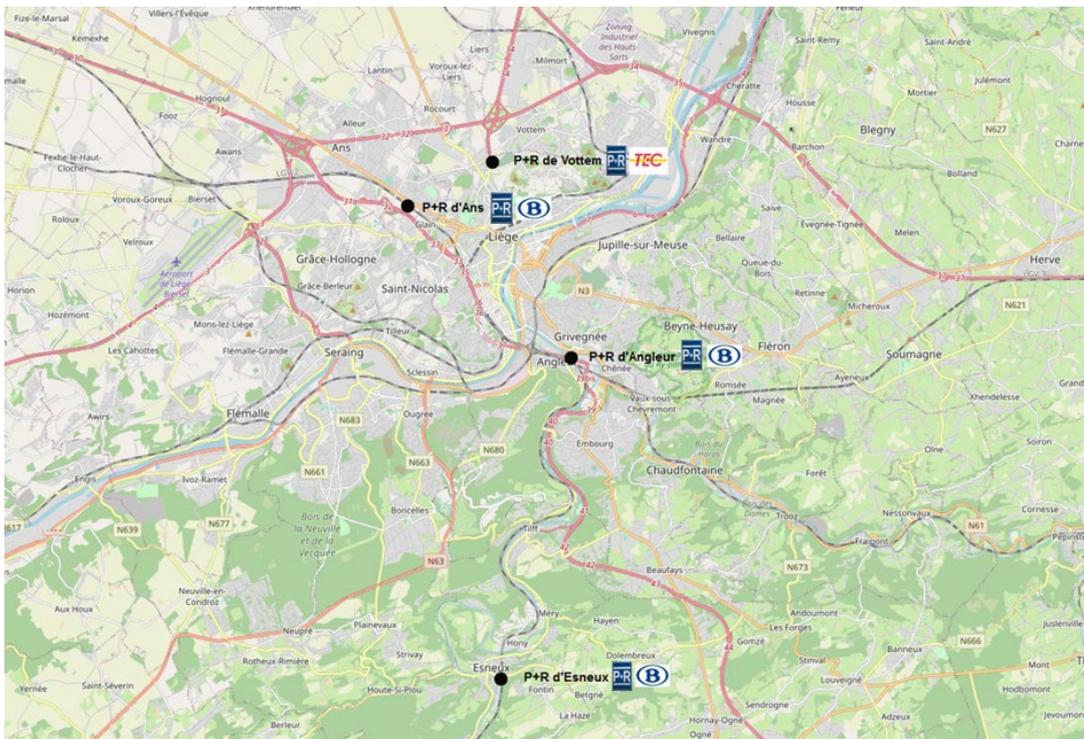
- 1) Le trafic de transit devra éviter la Province de Liège et suivre les déviations mises en place :
  - les usagers en provenance de l'Allemagne (E40/A3) et des Pays-Bas (E25/A25) voulant rejoindre le Luxembourg, poursuivront leur itinéraire sur l'E40/A3, puis sur l'E42/A15 en direction de Namur. Ils emprunteront ensuite l'E411/A4 en direction du Luxembourg.
- 2) Les poids lourds de plus de 7,5 tonnes et les véhicules de plus de 6 mètres de long (dont les caravanes et autocars) de transit seront interdits dans l'agglomération liégeoise

Durant cette période, l'agglomération liégeoise sera interdite aux véhicules en transit de plus de 7,5 tonnes affectés au transport de marchandises. Elle le sera également aux véhicules en transit de plus de 6 mètres de long – par exemple caravanes et autocars. Pour ces types de véhicules, seules les dessertes locales seront autorisées.

Une signalisation spécifique sera positionnée pour indiquer bien en amont les interdictions et guider les usagers vers l'itinéraire alternatif (via les autoroutes E42/A15 et E411/A4).

Pour ces types de véhicules (transport de marchandises et de personnes), seules les dessertes locales seront autorisées.

- Pour les dessertes locales en rive droite de la Meuse, il est demandé de suivre l'A604 et la déviation S1 pour éviter d'engorger le centre-ville, la sortie n°35 « Avroy-Laveu » de la liaison E25/E40-A602 étant réservée au trafic local et dessertes locales vers le centre-ville.



### 3) Différentes solutions de mobilité :

- Le train : rapide, confortable tout en proposant des P+R pour la voiture

Les parkings des gares d'Angleur, Ans et Esneux peuvent servir de parking de délestage. Les usagers peuvent donc y laisser leur voiture et prendre le train pour se rendre à l'intérieur ou à l'extérieur de la ville.

Le train est plus que jamais une solution de transport idéale pour effectuer ses déplacements au sein de l'agglomération liégeoise mais aussi sur le territoire communal

Voici quelques chiffres de temps de parcours en train à partir de différentes gares vers celle de Liège-Guillemins : de Chaudfontaine 10min, d'Herstal 15 min, de Visé 18 min, de Maastricht 32 min... En plus des divers parkings, un P+R est mis à disposition gratuitement à proximité de la gare d'Angleur.

Les voyageurs sont invités à planifier leur voyage via l'application SNCB ou le site web [www.sncb.be](http://www.sncb.be)

## Le bus : au cœur des quartiers et la présence d'un P+R !

Pour desservir le cœur de chaque quartier, le bus est une solution de déplacement. Des navettes sont également mises en place à partir du parking gratuit de délestage de Vottem, situé à la fin de l'autoroute A313.

Et pour des trajets plus longs, le City pass est une alternative non négligeable (Train + bus = City pass ). En effet, le train et le bus sont deux modes de transport complémentaires au prix de 6€/jour et ... à volonté !

- Le vélo : efficace, rapide et sain

Liège compte plus de 100km d'aménagement cyclable, propose plus de 3000 places de stationnement vélo et la location de vélo au point Vélo à la gare des Guillemins !

- Présence de trottinettes et de vélos électriques en libre service aux parkings de délestage d'Angleur et de Vottem

La micro-mobilité prend de l'importance dans toutes les grandes Villes et Liège n'est pas en reste ! En concertation avec les opérateurs sur le territoire liégeois, des trottinettes et vélos électriques seront également disponibles dans les deux parkings gratuits de délestage : Angleur et Vottem.

- En voiture : anticiper pour se garer

En ce qui concerne les automobilistes, il existe sur [www.cestlemomentdechangerdemode.be](http://www.cestlemomentdechangerdemode.be), la possibilité de trouver le parking payant le plus proche de sa destination. Grâce à l'application « Liège en poche », localiser celui qui convient au mieux sur base de sa position est un jeu d'enfant !

Des panneaux dynamiques sur le territoire communal permettent également de diriger vers les parkings libres tout en y mentionnant le nombre de places disponibles. En effet, cela permet de faciliter la recherche d'un emplacement de stationnement afin de diminuer le trafic, fluidifier celui-ci et réduire l'impact sur l'environnement. Lors de vos déplacements, Waze est votre meilleur ami !

